

JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ À MOTO

BESOIN DE PRATIQUE AVANT LA SAISON ?

Participez à la Journée de la sécurité à moto. Divers ateliers pratiques vous permettront d'apprendre à bien maîtriser votre moto et à améliorer votre confiance pour mieux profiter de tous les bienfaits de rouler sur deux roues.

Quand : le dimanche 9 juin 2019

Heures : 9 h à 16 h 30

Où : Stationnement à l'intersection des boulevards Labrosse et des Affaires à Gatineau.

Coût : gratuit

ATELIERS

STATION 1 - ENTRETIEN MÉCANIQUE GÉNÉRALE D'UNE MOTO

Un entretien régulier peut réduire les risques d'accidents et de bris de la moto. Les mécaniciens d'expérience de *Radikal Motosport* et *Dynamik Performance* expliqueront les contrôles à effectuer avant de prendre la route, par exemple la vérification du niveau d'huile à moteur, de l'usure et de la pression des pneus, de l'usure des freins et des câbles, de la tension de la chaîne, et comment effectuer des ajustements.

STATION 2 — UNITÉ MOBILE DE PRÉVENTION DE LA SAAQ

L'unité de prévention de la *Société de l'assurance automobile du Québec* permet de faire des essais en réalité virtuelle, de tester vos connaissances en mode interactif et d'assister à des présentations sur les risques liés aux angles morts des véhicules lourds.

STATION 3 — DÉMONSTRATIONS D'HABILITÉ DES POLICIERS MOTARDS

Les *policiers motards de la Ville de Gatineau* feront des démonstrations de contrôle à basse vitesse, de l'utilisation du cinémomètre Doppler (radar) et répondront aux questions liées au Code de la sécurité routière du Québec applicables aux motocyclistes.

STATIONS 4 ET 5 – ATELIERS PRATIQUES EN CIRCUIT FERMÉ

Les moniteurs expérimentés de l'*École de conduite Janet ConduiPro* et de l'*Association Motocycliste de l'Outaouais* dirigeront des exercices pratiques en circuit fermé pour améliorer et corriger la conduite des participants. Les exercices porteront sur la mise en mouvement de la moto, le freinage d'urgence, le louvoisement, le contre-braquage et les techniques de courbe.

Deux ateliers auront lieu de 9 h à midi et deux ateliers auront lieu de 13 h à 16 h (maximum 10 participants par atelier)

INSCRIPTION AUX ATELIERS PRATIQUES

Les inscriptions se font sur place 30 minutes avant le début de l'atelier et l'activité est gratuite.

RÈGLES DE PARTICIPATION AUX ATELIERS PRATIQUES

Moto

- Les participants utilisent leur moto.
- La moto doit être en bonne condition. Il ne doit pas y avoir de fuite.
- L'usure des pneus doit être raisonnable, c'est-à-dire que ceux-ci ne doivent pas avoir de bandes d'usure visibles ou de fissures et la pression doit être adéquate.
- La moto doit être immatriculée pour circuler sur les voies publiques.

- Une preuve d'assurance et un permis de conduire une moto ou d'un permis probatoire, ou encore d'un permis d'apprenti conducteur de la classe 6A valide est exigée.

Équipement de protection

Durant les ateliers pratiques, vous devez porter :

- un casque protecteur conforme aux normes
- des chaussures de moto antidérapantes et couvrant les chevilles
- un manteau de protection
- des gants couvrant entièrement les mains
- un pantalon long conçu pour la moto

Si un passager prend place sur la moto, il doit respecter les mêmes consignes.

Respect des consignes, des exercices et des parcours.

Pas d'alcool ni de stupéfiant.